



MUSIQUE

Admission en 2^e année DF

Examen écrit de musique et interprétation musicale ; durée : 90 + 5 minutes

Programme de l'examen

1a. Les instruments de musique (référence : GiM)

Introduction	pp. 24 – 25
Idiophones	pp. 26 à 29
Membranophones	pp. 32 – 33 (membranophones – timbales)
Cordophones	pp. 35 à 37 et 40 à 45
Aérophones	pp. 46 à 57

1b. La voix (référence : GiM)

Production du son et tessitures pp. 22 – 23

2. Genres et formes (référence : GiM)

Canon	pp. 112 – 113
Concerto	pp. 118 – 119
Variation	pp. 156 – 157

3. Langage musical (référence : GTM)

Les hauteurs :	les sept notes	pp. 25 à 29
	les cinq altérations	pp. 30 – 31
	la notation des hauteurs	pp. 35 à 42
Les durées :	préambule	p. 45
	les durées	pp. 48 à 50
	les silences	pp. 55 – 56 (jusqu'à <i>Le quart de soupir</i>)
Les intervalles	définitions	p. 72
	les intervalles simples	pp. 72 – 73
Les gammes	tonalité, gamme, mode, échelle	pp. 84 – 85
La mesure	mesures simples et composées	pp. 131 à 134
Le tempo		pp. 143 – 144
Les nuances		p. 229



Manuels de référence – bibliographie

- Ulrich MICHELS, Guide illustré de la musique : volume I. Paris, Fayard, *Les Indispensables de la musique*, 1988. (= GiM)
- Claude ABROMONT, Guide de la théorie de la musique : Paris, Fayard et Henry Lemoine, *Les Indispensables de la musique*, 2001. (= GTM)

Ces deux ouvrages de référence se trouvent dans la plupart des bibliothèques scolaires et municipales. L'achat des deux volumes du « Guide illustré de la musique » est fortement conseillé pour qui souhaite entreprendre des études musicales.

Forme de l'examen

Questions générales sur les points **1a**, **1b** et **2** du programme ci-dessus

Questions de théorie musicale (voir point **3** du programme ci-dessus) : noms des notes sur une portée en clef de sol et en clef de fa, durées et valeurs de notes, intervalles simples, indications de mesure, de tempo et de nuance

Certaines questions de l'examen peuvent être basées sur la compréhension de lecture d'une partition d'orchestre (concerto par exemple).

Instrument / Chant

L'élève jouera en solo une pièce instrumentale de son choix (ou chant si l'élève est chanteur/chanteuse).

Durée approximative : de trois à cinq minutes. Niveau adapté à l'élève en fonction de son expérience (minimum une année de pratique).

Matériel ou document autorisé

Aucun